Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 23 (1993)

Heft: 1

Rubrik: Vieillir en sécurité : à quoi servent les bougies...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A quoi servent les bougies...

Jeanne Chassot

Autrefois, c'est sûr, les bougies servaient à éclairer. Les chandelles, car c'était leur nom, éclairaient les chambres, les théâtres, les boutiques, les ateliers. Les cierges, en pure cire d'abeille, étaient réservés à des usages religieux. Mais il suffisait d'une bougie oubliée pour mettre le feu à tout un quartier, voire à tout un village!

Aujourd'hui, les bougies ne sont plus guère que festives et décoratives. Sur un gâteau, une table ou un sapin de Noël. Elles imitent, par leur forme, toutes sortes d'objets, d'animaux, de fleurs. Elles flottent sur l'eau ou parfument nos pièces. Enfin, elles restent tout de même un peu utilitaire dans nos réchauds ou dans des céramiques à pot-pourri. Elles font partie du décor, c'est pourquoi on les oublie et on oublie aussi, du même coup, leur danger potentiel.

Et on leur réserve parfois un drôle de sort...

Lisez la coupure de presse ci-contre. L'ignorance du danger possible est sidérante.

«Elle dégèle son frigo avec des bougies. *Une personne âgée habitant Bottmingen, dans le canton de Bâle, a allumé hier matin quatre bougies dans son frigidaire pour le dégeler. L'appareil a pris feu, causant des brûlures à la vieille dame. Elle a été sauvée par le facteur qui se trouvait justement dans la maison. Les pompiers sont intervenus pour éteindre l'incendie. La vieille dame a été transportée à l'hôpital. (ATS)»*

Soulignons, en passant, le rôle social de tous les facteurs auprès des personnes âgées et isolées.

Incendie et/ou asphyxie

Une bougie oubliée peut bien sûr allumer un incendie, un vrai, avec flammes et destruction. Chaque année cela arrive à cause de sapins, ou de branches de Noël trop sèches même si elles sont bien vertes en apparence. Ou bien on s'absente pour ce qu'on croit n'être qu'un court moment, et on oublie la bougie parfumée.

Les matériaux qui peuplent notre environnement et mis en contact avec une flamme, peuvent eux, et parfois sans vrai incendie, causer une asphyxie mortelle en quelques secondes, par inhalation de gaz toxiques. Les vapeurs émises par des revêtements en plastique, les fibres synthétiques de polyacril des rideaux (gaz cyanhydrique, mais oui), les mousses de rembourrage des meubles, ou des coussins, ne causent pas de grandes flammes, mais asphyxient leurs victimes.

Protection?

Actuellement, seule la vigilance peut nous protéger. Pas de bougies où que ce soi, si vous avez de petites pertes de mémoire ou un environnement tel que des murs en bois.

Les législateurs européens ont, pour le moment refusé d'obliger les fabricants de meubles rembourrés, par exemple, à utiliser des matériaux non dangereux ou ininflammables. Seule l'Angleterre a légiféré en ce domaine. Mais une telle loi, si elle était acceptée en Suisse, ne vous protégerait que pour de futurs achats, pas de ce que vous possédez déjà. Ces conseils concernent aussi les fumeurs!

A Noël

Attention aux branches sèches, aux décors en plastique ou en papier placés très près de la flamme, aux chandeliers et porte-bougies joliment bricolés. Dans le doute, laissez à la bougie son rôle de décor et ne l'allumez pas.

Attention aussi aux bougies électriques en chaîne. Le cordon doit être impeccable, sans boucles ou noeuds. Les mini-ampoules remplacées. Il ne faut jamais mettre dans son jardin ou sur son balcon des guirlandes prévues pour un sapin d'intérieur. Les décors lumineux pour l'extérieur coûtent cher. Vérifiez bien l'emballage et ses indications. Rangez toutes vos chaînes si possible dans l'emballage d'origine en y joignant les mises en garde.

Et que cela ne vous empêche pas de souffler, d'un coup, les 70 ou plus bougies de votre gâteau!

Deux bonnes idées

La maison Stoka, Karl Stotz AG, case postale 10, à 8730 Uznach, produit un parapluie de sécurité avec bande réfléchissante au bord (modèle homme ou dame). Utile à la campagne ou dans des rues mal éclairées. Une idée de cadeau. Prix environ Fr. 39.- (rabais à partir de 2 pièces).

Renseignements auprès du BPA (tél. 031/ 26 44 14) qui peut éventuellement faire suivre votre commande.

Une brochure gratuite «Accidents au foyer provoqués par l'électricité» peut s'obtenir auprès de la CNA, Relations publiques, av. de la Gare 19, 1001 Lausanne. ■